



AIDE A L'ACQUISITION D'UN VÉLO

Par délibération du 22 juin 2022, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a instauré un dispositif d'aide financière pour inciter ses administrés à circuler à vélo.

1/ Les dispositions pour bénéficier de cette aide :

- ▶ Les vélos peuvent être **neufs ou d'occasion**
- ▶ Les **achats en ligne sont acceptés**

A noter que les achats entre particuliers ne sont pas subventionnables

2/ Les types de vélos et accessoires éligibles :

- ▶ **Tous les vélos sont éligibles à l'aide** (électriques ou pas)
 - Vélo classique (tous types de vélos)
 - VAE (vélo assistance électrique)
 - Vélo cargo
 - Vélo pour enfant (à partir de 3 ans)
 - Vélo adapté pour des personnes en situation de handicap (biporteur, triporteurs (handicap), tricycle (stabilité))
 - Les remorques ou carioles pour transporter les courses ou les enfants

3/ Montant de la subvention accordée pour les particuliers :

- ▶ 30 % du montant TTC, limité à 200 € pour les vélos de tout type (électrique ou non)
- ▶ 30 % du montant TTC, limité à 100 € pour les vélos enfants (3-17 ans)
- ▶ 30 % du montant TTC, limité à 100 € pour les carioles / remorques vélos (à destination du transport des enfants ou des courses).
- ▶ 30 % du montant TTC, limité à 600 € pour les vélos adaptés pour des personnes en situation de handicap

Exemple :

- Pour l'achat d'un classique à 600 €, l'aide sera de 180 € ($30\% \times 600 = 180$ € (montant inférieur au plafond)) ;
- Pour l'achat d'un vélo électrique à 1 000 €, l'aide sera de 200 € (car $30\% \times 1\,000 = 300$ € (montant supérieur au plafond maximum fixé à 200 €)).

Remarque : Cette aide est cumulable avec les autres aides de l'Etat ou du Département de la Seine-Maritime.

4/ Les conditions pour bénéficier de cette aide :

- ▶ Une seule aide est accordée (tous les 3 ans) par personne physique entre 3 ans et 17 ans
- ▶ Une seule aide est accordée (tous les 10 ans) par personne physique de plus de 18 ans
- ▶ Une seule aide accessoire (remorque ou cariole) est accordée par foyer (tous les 10 ans)
- ▶ Le bénéficiaire de la subvention s'engage à ne pas revendre le vélo dans les 3 ans à compter du dépôt de sa demande de subvention.
- ▶ L'aide à l'achat est destinée aux particuliers qui résident dans l'une des 63 communes de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

5/ Les pièces justificatives à fournir et conditions de versement de l'aide :

- ▶ Le **formulaire « Demande d'aide vélo »** dûment complété et signé
- ▶ L'**attestation sur l'honneur** dûment complétée et signée
- ▶ La **copie de facture d'achat** chez un professionnel ou une association de revente de vélo d'occasion, y compris pour les achats effectués en ligne avec le nom et l'adresse du bénéficiaire et la mention du type de vélo acheté. **La facture d'achat doit être datée entre le 01/07/2022 et le 01/07/2023.**
- ▶ Un **justificatif de domicile** (facture d'eau / gaz / électricité de moins de 3 mois). La personne doit résider sur le territoire communautaire.
- ▶ Un **Relevé d'Identité Bancaire**
- ▶ Une **copie de la pièce d'identité du bénéficiaire**

- ▶ Si l'acquéreur est un mineur :
 - La **copie d'une pièce d'identité**
 - La **copie d'un document (livret de famille)** justifiant que le bénéficiaire est bien le représentant légal de l'acquéreur
 - Une **attestation d'hébergement**

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée des dossiers reçus complets et dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée.



Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

6/ Où trouver ce dossier ?

- ✓ Il est téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre : <https://cote-albatre.fr/aide-velo>
- ✓ Il est disponible également en version papier, sur demande, en mairie ;
- ✓ Il est disponible également en version papier :
 - à l'Espace public du Littoral, place de la gare à Saint-Valery-en-Caux ;
 - à l'Espace Multi Services, 40 rue Charles Lescane à Fontaine-le-Dun ;
 - au siège de la Communauté de Communes, 48 bis route de Veulettes à Cany-Barville.

Envoyez le dossier complet

- *De préférence, en version dématérialisée à :*
cafddat@cote-albatre.com

- *ou en format papier à :*
Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Service Mobilités / Cellule administrative DDAT
48 bis, route de Veulettes
CS 40048
76450 CANY-BARVILLE

Pour tout renseignement, merci de nous contacter par mail à :
cafddat@cote-albatre.com

Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais